

Bulletin N°120 / Janvier 2018

# L'Avisé Syndical

métallurgie  
la  
cgt  
Valeo Issoire

## NÉGLIGENCE ANNUELLE OBLIGATOIRE



- ÉCOUTEZ. LORSQUE JE N'AUGMENTE QUE MON SALAIRE  
TOUT LE MONDE ME FAIT LA GUEULE ... ALORS JE VOUS  
LAISSE IMAGINER SI J'AUGMENTAIS TOUS LES SALAIRES !!!

Site web : <http://www.cgtvaleo63.fr>

Dailymotion : [http://www.dailymotion.com/CGT\\_VALEO](http://www.dailymotion.com/CGT_VALEO)

Youtube : <http://www.youtube.com/user/CGTVALEO63>

Facebook : <https://www.facebook.com/cgtvaleoissoire>

Twitter : <https://twitter.com/CGTVALEO63>

Courriel : [cgt.valeo.issoire@orange.fr](mailto:cgt.valeo.issoire@orange.fr)

Tél : 04.73.89.80.09

Journal d'information à tendance satirique

Destiné aux salariés du site de Valeo Issoire

Édité et imprimé par la CGT Valeo Issoire le 22/01/2018

## Sommaire

**Page N°1** : Humour

**Page N°2 et 3** :

Que nos luttes soient belles !

**Page N°4** : Avant / Après !

L'Avisé Syndical / Bulletin N°120 / Janvier 2018



## **Que nos luttes soient belles !**

**Comme** il est d'usage en cette période, nous vous souhaitons une bonne année, et surtout une bonne santé pour 2018.

Pour celles et ceux qui pensaient ou qui pensent encore que 2018 ne pourra pas être pire que 2017, beaucoup vont être déçus !

A peine les ordonnances en application, que déjà des entreprises et pas des moindres (Peugeot, Pimkie) se sont jetées sur une mesure phare de la loi Macron. Il s'agit de la Rupture Conventionnelle Collective, qui n'est ni plus, ni moins, qu'un PSE au rabais !

Lors du Comité de Groupe de décembre, Valeo a laissé sous entendre qu'il souhaitait dénoncer l'accord 35H...

Pas de panique dans l'immédiat. Pour attaquer nos 35H, il faut que l'accord groupe, l'accord société juridique et l'accord site soient dénoncés.

### **SOYONS VIGILANTS !!!**

Les NAO qui vont s'ouvrir d'ici la fin du mois sont le 1er test. Sans rapport de force, rien ne sera possible !

Concernant la Convention Collective nationale, les attaques sont rudes !

### **Classifications : négociation suspendue !**

Après 14 mois de négociation, l'UIMM a enfin admis haut et fort viser une rupture sociétale au travers du dispositif de classifications. Dans son projet, elle refuse de reconnaître les diplômes et qualifications des salariés et veut désormais classer les postes de travail. Les conséquences peuvent être lourdes pour les salariés, comme c'est le poste de travail qui déterminera la classification du salarié, le coefficient et la rémunération pourront changer à la hausse comme à la baisse en fonction de l'emploi occupé. A cela s'ajoute la fin des seuils d'accueils, des diplômes dans la grille, plus de déroulement de carrière notamment pour les ingénieurs et cadres...

A ce stade, ce dispositif laisserait les mains libres aux employeurs dans l'élaboration et la mise en œuvre des classifications.

Les autres organisations syndicales de la branche ont consenti à la proposition de l'UIMM. Désormais, le projet est mis en réserve pour poursuivre sur d'autres sujets.



## **Que nos luttes soient belles !**

**La** CGT souhaite poursuivre les négociations sur les classifications et continuer de porter son projet novateur qui garantit la reconnaissance des diplômes, des savoirs et savoir-faire, un véritable déroulement de carrière avec un doublement de salaire tout au long de celle-ci.

### **Organisation et durée du travail :**

L'UIMM a montré ses ambitions régressives pour les salariés de la branche ; contingent de 440 heures supplémentaires majorées à seulement 10% au lieu de 220 heures actuellement, forfait jour poussé à 282 jours pour les I&C contre 220 actuellement, disparition de la majoration des heures de nuit...

Ce patronat revanchard veut en finir avec les 35 heures qu'il n'a jamais digérées et permettre ainsi aux entreprises de disposer de plus de flexibilité pour augmenter la durée du travail sans coût supplémentaire !

Bien au contraire, la CGT a rappelé la nécessité de réduire la durée du travail avec la norme de 32H pour tous les salariés, quel que soit le mode d'organisation de leur temps de travail. La CGT, considérant que de trop nombreux outils de flexibilité existent, a également demandé un état des lieux de la réalité du temps de travail dans la métallurgie ainsi que l'audition d'experts de différentes spécialités, sensibilisés à la question de la durée du travail et son organisation.

Ces échanges sont d'autant plus nécessaires dans la perspective des très importantes évolutions technologiques qui se profilent pour les prochaines années.

### **Toutes ces attaques sont coordonnées et liées entre elles !**

La CGT, malheureusement, peu soutenue par les autres organisations syndicales, met tout en oeuvre pour informer et mobiliser les salariés dans le but de créer un rapport de force suffisant pour contrecarrer les projets dévastateurs de ce gouvernement aux ordres du Grand patronat !

**L'AVENIR APPARTIENT A CEUX QUI LUTTENT !**

## NEGOCIATION CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE

Voici quelques exemples frappant du despotisme patronal !

	Avant	Projet initial du patronat	Après (au 11 janvier 2018)
<b>Heures supplémentaires</b>	220H/an 25% de majoration de 35H à 40H, 50% au delà	440H/an 10% de majoration	360H/an 25% de majoration pour les 8 premières heures, 50% pour les suivantes
<b>Forfait jour</b>	218 jours/an	282 jours/an	235 jours/an
<b>Repos quotidien</b>	11H entre deux journées de travail	9H entre deux journées de travail En cas d'accroissement d'activité	9H entre deux journées de travail En cas d'accroissement d'activité
<b>Validation congés payés</b>	30 jours avant le départ	7 jours avant le départ	7 jours avant le départ
<b>Majoration heures de nuit</b>	15%	0%	0%

Cela signifie que toutes les entreprises qui n'auront pas d'accords sur ces questions verront leurs conquis sociaux diminués de manière conséquente !

Les négociations ne sont pas terminées, mais cela n'augure rien de bon si nous ne nous mobilisons pas !